



## PELERINAGE A NEVERS

du samedi 2 au lundi 4 octobre 2010

### **PRIX ET CONDITIONS D'INSCRIPTION**

=====

Prix par adulte en chambre double : **260 euros** (base 25 participants).

Ce prix comprend :

- \* le trajet tel que décrit au programme, en autocar de grand tourisme, ainsi que le repas pris en cours de route.
- \* le séjour en pension complète en maison religieuse en chambre de 2 personnes (possibilité de chambre individuelle ou chambre de 3 personnes suivant disponibilités).
- \* les frais liés aux activités,
- \* une offrande aux Religieuses de Nevers,
- \* une participation aux frais de fonctionnement du Service des Pèlerinages
- \* les assurances assistance, rapatriement, bagages et responsabilité civile.
- \* l'animation spirituelle par Soeur Isabelle (religieuse de Nevers) et l'accompagnement par Mme Françoise Lobry de notre diocèse.

Ce prix ne comprend pas :

- \* les boissons du repas pris sur la route.
- \* l'hébergement en chambre individuelle, supplément à prévoir : **15 €**  
Attention : l'hébergement en maisons religieuses ne permet qu'un nombre **très limité** de chambres individuelles. Il vous est donc vivement conseillé d'orienter plutôt votre choix vers une chambre partagée.

Conditions particulières :

- \* pour les pèlerins en chambre triple, pas de réduction.
- \* Possibilité de laisser sa voiture dans le parking de la Maison du Diocèse à Raismes durant ce pèlerinage (gratuitement mais contre décharge) ; pas de possibilité prévue de parking à Cambrai.
- \* Possibilité de ramassage à votre domicile moyennant un supplément de 15 € par personne et par trajet sous réserve d'avoir 3 pèlerins au minimum par trajet.

Conditions d'inscription :

- \* au moyen de la fiche d'inscription jointe (1 par personne).
- \* l'inscription deviendra ferme dès réception par le secrétariat des pèlerinages de cette fiche dûment complétée et accompagnée du règlement.
- \* Merci de nous adresser votre réponse dès que possible (date limite d'inscription: 22 septembre)  
Les inscriptions seront closes une fois le nombre maximal de places du car atteint.